Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251210-DE

COMMUNE DE PLUGUFFAN

Séance du 11 décembre 2025
Délibération n° 2025-12-10
Domaine d'intervention : 7.5
Nomenclature « Actes »
Nombre de conseillers en exercice : 27

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-cinq le onze décembre, à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de PLUGUFFAN, régulièrement convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DECOURCHELLE, Maire.

Étaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception de Madame Françoise GUIZIOU, Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE et Madame Chloé VELLY.

Madame Françoise GUIZIOU a donné procuration à Madame Edith PLOUZENNEC ;
Madame Nathalie CADIOU-LE BERRE a donné procuration à Monsieur Ronan LE QUÉAU.

Madame Julie GUILLERMOU a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention auprès du Département (Pacte Finistère 2030 – volet 1) et auprès de l'Etat au titre de la DSIL pour la rénovation de l'éclairage du complexe sportif Salvador Allende

Construit en 1988, agrandi en 2003, le complexe sportif Salvador Allende est l'installation sportive municipale couverte la plus utilisée de la commune.

Il est constitué d'un gymnase pour les sports collectifs (basket, handball, volley, futsal, tennis…), d'une salle rythmique et de jeux, d'une salle destinée aux sports d'opposition et activités de cirque dite « dojo », d'une salle multi-activités (danse, gymnastique, tennis de table, etc.).

Cet ensemble accueille chaque semaine, en journée, les élèves des écoles Antoine de Saint Exupéry (effectif : 330) et Notre Dame de Grâce (effectif : 200), situées à proximité, pour la pratique sportive scolaire, puis en soirée les entrainements des clubs ou associations sportives locales, et enfin les weekends, les compétitions des équipes pluguffanaises.

La commune a financé plusieurs travaux de rénovation (sur toiture, peinture, système de chauffage, sol sportif, renouvellement de matériels, création du « dojo » et de la salle de réunion) de cet équipement structurant pour permettre une activité sportive dans les meilleures conditions possibles.

Dans une démarche d'optimisation énergétique, de mise en conformité des installations électriques et d'amélioration du confort des usagers, il devient nécessaire d'entreprendre la rénovation complète du système d'éclairage.

En continuité du programme intracting concernant le remplacement de l'éclairage public par des leds afin de réduire nos consommations énergétiques, ce chantier permettra de réduire la facture énergétique de manière significative (économie de 50 à 70 %), de diminuer les coûts de

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251210-DE

maintenance (durée de vie des luminaires accrue), d'améliorer la qualité d'accueil des usagers (uniformité de l'éclairage, confort visuel, détection de présence, gradation automatique) et de respecter les niveaux d'éclairement exigés pour les compétitions

Les travaux, estimés à 110 000,00 € HT, consisteraient en :
- la dépose de l'ancien matériel d'éclairage (tubes fluorescents, halogènes, sodium, etc) dont la fabrication est aujourd'hui arrêtée et les stocks épuisés,
- l'installation de luminaires LED haute performance adaptés aux pratiques sportives, et conformes aux nouvelles normes
- la réfection ou l'adaptation des supports,
- la mise en place d'un système de gestion centralisée par salle (programmation, scénarios d'usage)
- la mise en service des nouveaux équipements.

Le début des travaux est prévu au cours de l'été 2026 et une exécution totale au mois de septembre 2026, sous réserve de l'obtention de subventions suffisantes.

Il est proposé au conseil de déposer une demande de subvention auprès :
- du Département du Finistère, d'un montant de 45 000 €, au titre du volet 1-2026 du Pacte Finistère 2030,
- de l'Etat, d'un montant de 40 000 €, au titre de la DSIL 2026,

suivant le plan de financement prévisionnel ci-après :

FINANCEURS	**Dépense H.T. subventionnable de l'opération**	**Taux sollicité**	**Montant sollicité de la subvention**
Département (Dispositif pacte Finistère 2030 – volet 1 2026)	110 000 €	40,91 %	45 000 €
ETAT – DSIL 2026	110 000 €	36,36 %	40 000 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		77,27 %	85 000 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		22,73 %	25 000 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)		100,00 %	110 000 €

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le montant du programme et le plan de financement proposé ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 27 novembre 2025 ;

Entendu l'exposé de Monsieur Pascal LINCOT, adjoint au maire ;

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212902167-20251211-DLIB_20251210-DE

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des suffrages exprimés (pour : 26 ; contre : 0 ; abstention : 0) ;

- **APPROUVE** le remplacement des systèmes d'éclairage existants du complexe sportif Salvador Allende par un éclairage LED pour un montant de 110 000,00 € HT,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel proposé,

- **S'ENGAGE** à ne pas bénéficier de plus de 80 % d'aides publiques par rapport au coût total de l'opération,

- **DECIDE** d'inscrire au budget de la commune les crédits nécessaires au financement du projet,

- **CHARGE** Monsieur le maire de déposer auprès du Département du Finistère un dossier de demande de subvention au titre du volet 1 du dispositif « Pacte Finistère 2030 »,

- **CHARGE** Monsieur le maire de déposer auprès de l'Etat un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2026.

- **DONNE** pouvoir au maire pour mener à bien l'ensemble des formalités et signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Le Maire,

Alain DECOURCHELLE